



SE-UNSA Académie de REIMS
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 ac-reims@se-uns-a.org
<http://sections.se-uns-a.org/reims/>



SE-UNSA REIMS - Flash Spécial EPS du 22 septembre 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)

Au menu :

- 1/ La journée du sport scolaire
- 2/ Le développement du sport scolaire
- 3/ « Cours le matin, sport l'après midi »

I / La journée du sport scolaire

Le BO N°31 du 2 septembre crée une journée du sport scolaire. Celle-ci est fixée pour l'ensemble des premier et second degrés au **Mercredi 22 septembre 2010**. Elle doit contribuer au développement du sport scolaire, inscrit dans les priorités de rentrée 2010. Cette journée est destinée à mieux faire connaître et à promouvoir les activités des associations et des fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS) auprès des membres de la communauté éducative et du monde sportif en général. Elle est notamment l'occasion d'organiser des manifestations sportives, à la fois ludiques, festives et ouvertes à tous.

L'avis du SE-UNSA : Bien que nécessaire pour dynamiser le sport scolaire, une telle journée demande de l'organisation. Le délai extrêmement court nous apparaît trop juste pour promouvoir efficacement le sport scolaire et proposer des animations originales pour lancer les activités de l'année. Certes, le ministre avait fait une première annonce le 25 mai dernier. Le SE-UNSA regrette que la circulaire ne soit pas parue avant la fin d'année scolaire dernière pour permettre une préparation en amont de la part de l'ensemble des professeurs d'EPS et Professeurs des écoles qui sont actuellement mobilisés par la rentrée.

II/ Le développement du sport scolaire

Une politique de développement

La circulaire fixe comme objectif de doubler le nombre de licenciés UNSS dans les trois années à venir. Le nombre de licenciés est aujourd'hui de plus d'un million. L'USEP aujourd'hui représente plus de 800 000 licenciés.

LA SOCIÉTÉ CHANGE
LE SYNDICALISME ÉVOLUE
UNSA
DES SALARIÉS DU PUBLIC ET
DU PRIVÉ UNIS POUR ÊTRE LIBRES
ENSEMBLE
MON CHOIX C'EST L'UNSA !

L'avis du SE-UNSA : Ces chiffres sont à relativiser. En effet les 2 millions sont atteignables si l'on multiplie les actions ponctuelles telle « L'attitude santé » ou « Bouge : une priorité pour ta santé », pour lesquelles les élèves sont licenciés une

seule journée. La réalité est bien différente quand il s'agit de championnats, notamment pour les sports collectifs. Des difficultés liées à l'évolution des pratiques sociales montrent que de nombreuses AS sont en péril. En atteste le nombre d'associations qui compte 0 licenciés mais également le nombre de forfaits UNSS qui a diminué l'an dernier de 9 points atteignant 88% des professeurs d'EPS.

La circulaire impose l'intégration au projet académique par le recteur d'un plan de développement du Sport scolaire qui passe par une offre de formation continue des enseignants, mais aussi des chefs d'établissement. On ne peut que s'en féliciter, mais les crédits de formation continue étant inexistant dans les académies, on peut douter de la mise en œuvre effective de cette recommandation.

Les recteurs et IA-DSDEN doivent veiller à réunir régulièrement, conformément aux statuts de l'association, les conseils régionaux et départementaux de l'UNSS.

Le SE qui possède un siège dans l'ensemble des CR et CD UNSS en tant que deuxième syndicat représentatif apportera une vision différente du SNEP dans ces instances.

« Pour le premier degré, ils sont invités à décliner localement la convention-cadre signée le 30 octobre 2009 entre le ministère, l'USEP et la Ligue de l'Enseignement »

→ L'AS, acteur majeur de la vie de l'école et de l'établissement

Dans le second degré, le chef d'établissement veille à réunir régulièrement l'AG et le comité directeur de l'AS. Il est proposé de nommer un vice-président élève et un vice-président parent d'élève au sein du comité directeur.

→ Valorisation des acquis

« L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'AS est valorisé dans le livret de compétences ou par une appréciation explicite dans le bulletin scolaire. Au collège il fait partie des critères pris en compte dans l'élaboration de la note de vie scolaire. »

« Les AS peuvent, en complément des enseignements d'EPS, proposer l'activité « natation débutants » ou organiser des stages dédiés aux élèves dont les besoins auront été préalablement identifiés.

L'avis du SE-UNSA : reconnaître l'engagement des élèves dans l'AS est souhaitable. Pour autant, elle ne doit pas être utilisée comme un palliatif aux enseignements obligatoires qui ne peuvent être assurés comme « savoir Nager », compétence phare dans le socle commun. Le Se-UNSA est opposé à la note de vie scolaire comme moyen de valider l'acquisition des compétences du socle.

III/ « Cours le matin, sport l'après midi »

Les objectifs éducatifs tels qu'ils sont présentés dans la circulaire:

→ Aménager le rythme scolaire pour la réussite des élèves

Une meilleure prise en compte de la pratique sportive dans les rythmes scolaires peut permettre aux élèves de mieux vivre leur scolarité, d'accroître leur motivation et leur épanouissement et contribuer ainsi à leur réussite scolaire. Elle permet d'améliorer le climat des établissements et d'endiguer les phénomènes de violence à l'école.

→ Adapter une politique de santé aux besoins des élèves

Une pratique sportive régulière contribue à l'amélioration du bien-être et de la santé des élèves. Accompagnée d'une éducation nutritionnelle, elle participe à la prévention des risques liés à la sédentarité, comme le surpoids et l'obésité.

→ Valoriser les acquis des élèves

Les acquis de cette expérience, validés par les enseignants, doivent pouvoir être valorisés dans les livrets de compétences de l'élève et la note de vie scolaire, ou reconnus par une attestation scolaire dont l'élève pourra faire mention dans un curriculum vitae.

Principes directeurs de l'expérimentation

→ Favoriser le volontariat des établissements, des familles et des élèves

→ Favoriser l'autonomie des établissements et encourager une adaptation pertinente aux spécificités locales

→ Les contraintes d'occupation des installations sportives conduisent à travailler étroitement avec les collectivités territoriales, les établissements scolaires avoisinants, ainsi qu'à tisser des liens avec le monde sportif local et éventuellement les entreprises.

→ Une expérimentation sur trois ans

Mises en œuvre et calendrier

- Choix des établissements : Trois EPLE sélectionnés par académie, dont au moins un collège et un lycée, choisis en fonction de la pertinence du projet éducatif et de sa conformité au cahier des charges.
- Suivi et évaluation : L'expérimentation est suivie avec attention et donne lieu à une évaluation régulière au plan national. Le recteur nomme un référent académique en charge du suivi de l'expérimentation.
- Financement : Une somme de 5000 euros sera versée à l'EPLE par an pendant trois ans

L'avis du SE-UNSA : Cette expérimentation a donné lieu à une communication ministérielle d'ampleur, laissant entendre qu'on pourrait s'inspirer du modèle allemand, fort contesté au demeurant. Dans les faits, l'expérimentation peut prendre des formes très variées et ne concerner qu'une classe dans un établissement. Ceci n'est pas surprenant : la pénurie d'équipements rend impossible toute généralisation et l'annonce encore une fois tardive a conduit à un choix des établissements en fin d'année scolaire sans réelle consultation des équipes pédagogiques. Néanmoins, même si les expérimentations sont modestes, il conviendra d'évaluer non seulement leur impact sur la réussite et le bien-être des élèves mais aussi les conséquences sur les conditions de travail des collègues

Nous devons être vigilants à ce que cette expérience sur les rythmes scolaires ne soit pas un moyen pour progressivement faire entrer des intervenants extérieurs et les fédérations dans les établissements. Autant le SE est en accord avec le principe de conventions passées entre les fédérations et l'UNSS, autant dans le cursus EPS, ces ponts ne doivent pas avoir lieu. Ils fragilisent un peu plus le statut des Enseignants d'EPS, les éloignant progressivement du mandat phare du SE-UNSA : la certification des professeurs d'EPS.

<http://sections.se-unsa.org/reims>

Mon choix c'est l'Unsa !

Vos contacts au Se-UNSA

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

**Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA
06.88.30.23.74**

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims>